

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 novembre 2022**

Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 29 novembre deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Madame Séverine MAROUN à Monsieur Antony MANGIN, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Igor SEMO, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLLOL, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Rahnia HAMA, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Créations d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2022-35 du 20 septembre 2022 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu les rapports présentés en comité technique de service les 22 septembre et 20 octobre 2022 et en comité technique général les 13 octobre et 17 novembre 2022,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE,

De supprimer les **quatre emplois** suivants :

- Un emploi de technicien
- Un emploi d'ingénieur principal
- Un emploi de psychologue de classe normale (à temps non complet)
- Un emploi d'adjoint administratif (à temps non complet)

De créer les **douze emplois** suivants :

- Deux emplois de rédacteur,
- Un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- Un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Deux emplois d'ingénieurs pour les services Ergonomie et ingénierie des Risques Professionnels et Support Utilisateurs et Exploitation.
- Un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour la mission de diffusion et de promotion des publications
- Deux emplois d'attachés à la direction générale, l'un pour être responsable de la cellule prospective, contrôle et dialogue de gestion et le second pour occuper un poste de data analyst.
Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès au concours d'attaché. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire d'attaché en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux attachés territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- Un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs pour le service assistance GRH aux collectivités.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours de rédacteur. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire de rédacteur en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux rédacteurs territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

2022.48

- Deux emplois du cadre d'emplois des techniciens territoriaux afin d'élargir la possibilité de recrutement des deux administrateurs fonctionnels sur un cadre d'emplois de catégorie B en plus des cadres d'emplois de catégorie A initialement créés.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours de technicien. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire de technicien en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées aux techniciens territoriaux, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 012 du budget.

FIXE, ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 30 novembre 2022 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	1
Cadre d'emplois des administrateurs, attaché, ingénieurs ou médecins	1
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs ou médecins	1
Attaché hors classe	3
Attaché principal	26
Attaché territorial	61
Attaché ou attaché principal	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	3
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	20
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	13
Rédacteur	34
Cadre d'emplois des rédacteurs	1
Rédacteur ou assistant de conservation du patrimoine	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	29
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	25
Adjoint administratif	8
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef	1
Ingénieur en chef hors classe ou cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef	1
Ingénieur principal	7
Ingénieur	30
Cadre d'emplois des ingénieurs	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Technicien	3
Cadre d'emplois des techniciens	3
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	15

Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux de classe normale	1
Assistant socio-éducatif hors classe	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
TOTAL DES EMPLOIS	340

Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental du Val-de-Marne

